FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	88
Moto-Club	M C Sologne
N° d'affiliation	C 1609
Date	21 Juillet 2019
Lieu	Neuvy/Barangeon 18330
Organisateur technique	François Dujon & Dominique Scherer
E-mail	francois.dujon@neuf.fr
Téléphone	06 38 91 14 23

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gérard Gindre	Licence :	173392
Président du Jury ou Arbitre*	Frank Hume	Licence :	013162
Membre du Jury	Stéphane Caldentey	Licence :	253891
Membre du Jury	Marianne Halgrain	Licence :	184012
Commissaire technique responsable	Philippe Roméro	Licence :	239857
Responsable du chronométrage	Lydia Jamet	Licence :	250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue 125	13		125 (2tps)	40€
Trophée Vétérans	39		125 a 650cc	40€ (dont 10€ loc tans)
National	13		125 a 650cc	40€ (dont 10€ loc trans)

Engagement :

Site Internet ----

Contact ---------- François Dujon

Téléphone ------- 0638911423 E-mail--- francois.dujon@neuf.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10€

Caution : non

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Djemat Zouhir**
Nombre de secouristes **12**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Hôpital le plus proche ..... **Vierzon (22kms)**
Temps de trajet (en min) ..... **30 mints**

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Circuit du Grand Tertre**
Adresse ..... **Route de Ménétréol**

Capacité Moto :
Pendant les essais : 45
En manche : 38

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1300**
Largeur minimum de la piste **5m**
Largeur de la grille **32m**
Longueur de la ligne droite de départ **105**
Nombre d'OCP* **15**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 12 mars 2019	Date : 27/03/2019	Date : 29/03/2019
		Numéro : 19/0353

Signature numérique de CAILLY Christine
DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR
Date : 2019.03.27 14:20:20 +01'00'